

## ANNEXE 4

# RÈGLEMENT DES COUPES SENIORS ET JEUNES EN HERBE

### ARTICLE N°1 : EPREUVES ET TROPHÉES

Le District organise chaque saison des Coupes appelées :

#### MASCULINES SENIORS :

- COUPE ESCAUT D1 - D2
- COUPE ESCAUT D3 - D4
- COUPE ESCAUT D5 - D6 - D7
- COUPE ESCAUT DES RESERVES D2 - D3 - D4 - D5
- COUPE ESCAUT DES RESERVES D6 - D7

Ces 5 coupes se déroulent en 2 phases avec 1 phase Qualificative sous forme de poules de 5 ou 6 équipes puis une phase Finale avec matchs à élimination directe débutant par les 1/16èmes de finale.

- COUPE ESCAUT SECONDAIRE D1 - D2 (Réservée aux équipes éliminées de la COUPE ESCAUT D1 – D2 à l'issue de la phase Qualificative de poules).
- COUPE ESCAUT SECONDAIRE D3 - D4 (Réservée aux équipes éliminées de la COUPE ESCAUT D3 – D4 à l'issue de la phase Qualificative de poules).
- COUPE ESCAUT SECONDAIRE D5 - D6 - D7 (Réservée aux équipes éliminées de la COUPE ESCAUT D5 - D6 - D7 à l'issue de la phase Qualificative de poules).

Ces 3 coupes se déroulent en 1 phase uniquement et débute directement par la phase Finale avec matchs à élimination directe débutant par les 1/16èmes de finale

#### FÉMININES SENIORS :

- COUPE ESCAUT FEMININES

Cette coupe se déroule en 2 phases, avec une phase qualificative sous forme de poules de x équipes, puis une phase finale avec des matchs à élimination directe.

#### JEUNES :

- COUPE ESCAUT ESPOIRS U14
- COUPE ESCAUT ESPOIRS U15
- COUPE ESCAUT ESPOIRS U16
- COUPE ESCAUT ESPOIRS U17
- COUPE ESCAUT ESPOIRS U18

Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, les Statuts et Règlements Généraux du District s'appliquent pour ces coupes.

Ces coupes sont dotées de trophées remis à l'issue des Finales, sauf en cas de litige, aux clubs vainqueurs.

### ARTICLE N°2 : ENGAGEMENTS

- Les coupes du District Escout sont ouvertes **uniquement** aux équipes disputant un championnat de ce District.

- Les conditions d'accès sont décrites ci-après.
- Chaque club ne peut engager qu'une équipe par coupe.
- Les droits d'engagement doivent être réglés par virement, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du District Escaut, le tout pour le 31 décembre de la saison en cours dernier délai.
- Les engagements en coupes ne seront pris en considération qu'après règlement du solde du compte du club sur Footclubs de la saison précédente.
- Les droits d'engagement sont fixés chaque saison par le Comité Directeur du District pour les différentes coupes.

### ARTICLE N°3 : CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

#### SENIORS MASCULINES :

- COUPE ESCAUT COUPE ESCAUT D1 - D2 (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat D1 et D2 de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat D1 et D2 de District dont l'équipe A joue en championnat de Ligue).
- COUPE ESCAUT COUPE ESCAUT D3 - D4 (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat D3 et D3 de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat D3 et D4 de District dont l'équipe A joue en championnat de Ligue).
- COUPE ESCAUT D5 - D6 - D7 (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat D5 à D7 de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat D5 à D7 de District dont l'équipe A joue en championnat de Ligue).
- COUPE ESCAUT DES RESERVES D2 - D3 - D4 - D5 (Obligatoire et réservée aux équipes B de club évoluant dans les championnats D2 à D5 du District et dont l'équipe A joue également en championnat de District).
- COUPE ESCAUT DES RESERVES D6 - D7 (Obligatoire et réservée aux équipes B de club évoluant dans les championnats D6 et D7 du District et dont l'équipe A joue également en championnat de District).

Ces 5 coupes se déroulent en 2 phases avec 1 phase Qualificative sous forme de poules de 5 ou 6 équipes puis une phase Finale avec matchs à élimination directe débutant par les 1/16èmes de finale.

- COUPE ESCAUT SECONDAIRE D1 - D2 (Obligatoire et réservée aux équipes éliminées de la COUPE ESCAUT D1 – D2 à l'issue de la phase Qualificative de poules soit les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des poules de 5 et les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des poules de 6).
- COUPE ESCAUT SECONDAIRE D3 - D4 (Obligatoire et réservée aux équipes éliminées de la COUPE ESCAUT D3 – D4 à l'issue de la phase Qualificative de poules soit les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des poules de 5 et les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des poules de 6).
- COUPE ESCAUT SECONDAIRE D5 - D6 - D7 (Obligatoire et réservée aux équipes éliminées de la COUPE ESCAUT D5 - D6 - D7 à l'issue de la phase Qualificative de poules soit les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des poules de 5 et les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des poules de 6).

Ces 3 coupes se déroulent en 1 phase uniquement et débute directement par la phase Finale avec matchs à élimination directe débutant par les 1/16èmes de finale

#### FEMININES SENIORS :

- COUPE ESCAUT FEMININES : obligatoire à toutes les équipes seniors féminines.

## JEUNES :

- **COUPE ESCAUT ESPOIRS U14** (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat U14 (D1 et D2) de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat U14 (D1 et D2) de District dont l'équipe A joue en championnat U14 Ligue).
- **COUPE ESCAUT ESPOIRS U15** (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat U15 (D1, D2 et D3) de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat U15 (D1, D2 et D3) de District dont l'équipe A joue en championnat U15 Ligue).
- **COUPE ESCAUT ESPOIRS U16** (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat U16 (D1 et D2) de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat U16 (D1 et D2) de District dont l'équipe A joue en championnat U16 Ligue).
- **COUPE ESCAUT ESPOIRS U17** (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat U17 (D1 et D2) de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat U17 (D1 et D2) de District dont l'équipe A joue en championnat U17 Ligue).
- **COUPE ESCAUT ESPOIRS U18** (Obligatoire et réservée aux équipes A des clubs évoluant en championnat U18 (D1 et D2) de District et aux équipes B des clubs évoluant aussi en championnat U18 (D1 et D2) de District dont l'équipe A joue en championnat U18 Ligue).

## ARTICLE N°4 : DESCENTES EN COUPE INFÉRIEURES

### SENIORS MASCULINES :

Une équipe ne peut entrer en coupe inférieure qu'après son élimination en coupe supérieure.

Les équipes engagées en Coupe de France **débuteront leurs rencontres de poule après élimination en Coupe de France. (En cas de parcours en Coupe de France très long d'un club et ne permettant pas d'assurer tous les matchs de sa poule avant le début de la seconde phase dite Phase Finale, la commission des compétitions se donnent le droit de revoir le classement final de la poule concernée par ce club.**

### SENIORS FEMININES :

Une équipe ne peut entrer en coupe inférieure qu'après son élimination en coupe supérieure.

## JEUNES :

Une équipe ne peut entrer en coupe inférieure qu'après son élimination en coupe supérieure (uniquement pour les équipes U18 disputant la coupe Gambardella)

## ARTICLE N°5 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Les rencontres se jouent sur le terrain du club premier nommé, sans qu'il ne soit tenu compte de l'écart de division.

En cas d'arrêté municipal, le district se réserve le droit d'inverser la rencontre **sauf si un terrain de repli est trouvé par ce club recevant et signalé dans les délais au district.**

**En phase Qualificative (sous forme de poules), le résultat nul des rencontres est admis et détermine le score final alors qu'en phase Finale à élimination directe (à partir des 16<sup>èmes</sup> de finale), le résultat nul à la fin du temps réglementaire entraîne l'épreuve des tirs au but (5 par équipes pour commencer) pour définir obligatoirement un vainqueur qui continuera son parcours dans sa coupe.**

Dans un souci de respect des calendriers, les demandes de dérogation devront être exceptionnelles et motivées et ne seront prises en compte qu'après validation **de la commission des compétitions** selon les dispositions de l'article 92.

## **ARTICLE N°6 : TIRAGES AU SORT**

**Toutes les rencontres de la seconde phase (dite phase Finale) des différentes coupes sont déterminées à partir d'un tirage au sort intégral**

**Si 2 équipes du même club se retrouvent à jouer à domicile à la même heure dans 2 coupes différentes et que ce club ne possède qu'un seul terrain alors la priorité sera donnée à l'équipe évoluant sur la coupe la plus haute.**

**La rencontre de l'autre équipe sera inversée sauf si le terrain du club possède un éclairage homologué permettant une dérogation horaire ou sauf si le club recevant trouve et déclare auprès de la commission des compétitions du district un terrain de repli pouvant les accueillir à cette date et à cet horaire.**

Si un club accueille un match de Coupe de France, quel que soit le club déclaré recevant (club local ou autre), les autres matchs prévus sur le même complexe seront inversés pour des raisons de billetterie, sauf si le club local possède un second complexe à une adresse différente.

## **ARTICLE N°7 : FORFAITS**

**Durant la 1<sup>ère</sup> phase (dite Qualificative) sous forme de poules**, toute équipe forfait **2 fois** sur le terrain est automatiquement **déclarée Forfait Général et elle est** éliminée des coupes suivantes pour la saison en cours.

Cette règle sera appliquée aux équipes déclarées perdant par pénalité pour toutes infractions disciplinaires ou fraudes sur identité. Les commissions compétentes se réserveront le droit d'étudier la gravité de la pénalité pour juger de l'élimination de l'équipe des coupes inférieures.

**Un premier forfait de l'équipe supérieure d'un club dans sa coupe** entraîne automatiquement le forfait de l'équipe inférieure **dans sa propre coupe le même weekend.**

**Un second forfait de l'équipe supérieure d'un club entraîne son forfait général ainsi que le forfait général de l'équipe inférieure du club.**

## **ARTICLE N°8 : DISCIPLINE**

Les cas d'indiscipline seront jugés par la Commission de Discipline du District.

## **ARTICLE N°9 : ENTRÉES**

- Les entrées peuvent être payantes si le club qui reçoit le décide. Il avertira alors le club adverse et le District au moins 5 jours avant la rencontre.
- Afin de veiller au respect de ces prescriptions, il sera désigné à l'entrée du stade un dirigeant de chaque club qui sera éventuellement aidé du délégué désigné par le District.
- Seules les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue, du District, les cartes de presse validées par la Fédération ainsi que les 14 joueurs et les 3 accompagnateurs des équipes en présence ont droit à l'entrée gratuite.
- Seuls les jeunes, des U6 aux U17, licenciés des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur licence (Footclubs Compagnon) ou du listing de licenciés exporté de Footclubs avec pièce d'identité.
- Les Arbitres et Arbitres Assistants officiels désignés sur le match, ainsi que le délégué de la rencontre ont la possibilité d'inviter deux personnes.

## **ARTICLE N°10 : RECETTES pour toutes les rencontres, hors finales, rendues payantes le club recevant :**

- Sur la recette brute sont déduits les frais d'arbitrage (arbitre et arbitres assistants)

Puis le solde éventuel est réparti entre les deux clubs : 60% au club organisateur et 40% au club visiteur.

#### **ARTICLE N°11 : RECETTES POUR LES FINALES**

Pour les Finales qui se déroulent sur terrain neutre, **l'ensemble des recettes engendrées par la vente obligatoire d'entrées payantes seront remises au District qui prendra en charge les frais d'arbitrage, les récompenses (dotation pour les vainqueurs) et les trophées.**

#### **ARTICLE N°13 : ORGANISATION DES FINALES**

- Pour prétendre à l'organisation des finales, un cahier des charges est établi et mis en ligne par le district pour les candidatures des finales.

#### **ARTICLE N°14 : EQUIPEMENTS ET PARTENARIAT**

- Lorsque le District offre aux équipes qualifiées des équipements (maillots, shorts, chaussettes) au regard de leur qualification **en finale d'une des coupes**, celle-ci doivent impérativement les porter sous peine d'amende fixée au barème financier ou de perte du match en cas de récidive.
- A l'occasion des finales de coupes dont le District Escaut reste l'organisateur principal, le club désigné recevant doit livrer un stade vierge de toute publicité. Les sponsors affichés (maillots, shorts, chaussettes, chasubles, survêtements, panneaux, signalétique, autres supports de communication) devront être ceux du District sauf demande écrite motivées 7 jours avant l'épreuve pour un sponsor du club n'entrant pas en concurrence avec ceux du District.  
Le club d'accueil devra se rendre disponible pour l'organisation d'une visite de repérage du stade sur lequel il évoluera. A la suite de cette visite, le club mettra en œuvre les moyens nécessaires pour occulter tout support publicitaire pour permettre l'habillage du stade.
- Dans tous les cas, les équipements comportent les mentions des sponsors sous contrat avec le District Escaut, dans des conditions définies entre le District Escaut et lesdits sponsors.  
Toute infraction aux prescriptions du présent article pourra être sanctionnée par une amende et/ou par une exclusion de l'épreuve.

#### **ARTICLE N°15 :**

Les cas non prévus aux présents règlements seront étudiés et réglés par la Commission du District par application des règlements généraux.